

DELIBERATION N° 2026 – 009
DEBAT SUR L'AVANCEMENT DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE
SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CRC

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars, à 18h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haras, légalement convoqué, s'est réuni à la salle pédagogique du Musée Méheut, sous la présidence de Fabien VITEL, Président du Syndicat Mixte du Haras

Date de l'envoi de la convocation : 24 février 2026

Etaient présents :

Pour la Région Bretagne : Philippe HERCOUET, Véronique MEHEUST Suppléante Stéphane De SALLIER DUPIN

Pour Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Didier YON, Pouvoir Robert RAULT à Didier YON

Pour Lamballe Terre et Mer : Pierre LESNARD, Nathalie BOUZID suppléante Thierry ANDRIEUX, Jean-Luc GOUYETTE

Pour la Ville de Lamballe Armor : Fabien VITEL, Laëtitia RICHEUX Suppléante Thierry GAUVRIT, *David BURLOT Suppléant Fabien VITEL*

Absents

Région Bretagne : YON BERTHELOT Adeline

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Robert RAULT (Pouvoir à Didier YON), Loïc ROSCOUET

Lamballe Terre et Mer :

Ville de Lamballe Armor : Jean-Luc GUYMARD

DELIBERATION N° 2026-009 : DEBAT SUR L'AVANCEMENT DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUITE CRC

Membres en exercice : 12 – Présents : 8 – Absents : 3 – Pouvoirs : 1

Vu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif aux exercices 2017 et suivants,

Considérant les observations et recommandations formulées dans ledit rapport

Après examen de l'état d'avancement des points relevés, le Comité Syndical constate que des mesures ont été mises en œuvre à ce jour :

Points relevés par la CRC	Mesures mises en œuvre/dates
Sécuriser les actes de gestion en veillant au respect des règles fixées par les statuts et le cas échéant par les délégations accordées en vertu des statuts	Délégation de pouvoir au président accordée en Séance du 23 novembre 2024 Mise en œuvre des procès-verbaux Application dès les CS des 4 et 5 avril 2025
Tenue chaque année d'un débat d'orientation budgétaire	Mise en œuvre de la tenue d'un DOB Application dès le CS du 4 avril 2025
Tenue d'un débat sur le rapport de la CRC	Mise en œuvre du débat sur le rapport CRC Application lors du CS du 4 avril 2025
Tenue d'une comptabilité analytique	Application de la mesure : année 2026
Révision des statuts du Syndicat Mixte	Partage d'information en CS du 5 février 2026 Qui fait suite à la rencontre en date du 28 janvier 2026 avec élus et techniciens des collectivités
Définir un projet stratégique pour le site	Etude d'opportunité lancée, sous le pilotage de LTM Délai : 15 mois à compter de mars (choix candidat : fin janvier 2026)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- **PRENNENT ACTE** du débat sur les actions mises en œuvre suite aux observations de le CRC
- **VALIDENT** les actions menées à ce jour

Fait et délibéré à Lamballe, le 4 mars 2026

Copie conforme à l'original

Certifié transmis en préfecture

Le Président

Fabien VITEL

